

PACTE

-10% de déchets en 1 an



FOURNIÉ

S'ENGAGE



RÉDUIRE

- Réduire la production de déchets inox
- Réduire les déchets contenant du cuivre (câbles)
- Réduire les déchets d'emballages en carton
- Réduire la production de déchets bois



RECYCLER

- Améliorer le recyclage des déchets inox
- Valoriser les moteurs contenant du cuivre

Le Département des Deux-Sèvres, la CCI Deux-Sèvres et les entreprises s'engagent pour le PACTE - 10% de déchets en un an :

*Pour le Président et par délégation,
M. François GINGREAU
Conseiller Départemental*

*Pour le Président et par
délégation, M. Gérard BERGER
Membre élu CCI Deux-Sèvres*

*Le représentant
de l'entreprise*



PACTE

-10% de déchets en 1 an

La Charte d'engagement

Le Département des Deux-Sèvres est engagé, depuis 2005, dans des actions de réduction des déchets, en partenariat avec les structures de collecte et de traitement des déchets. Lauréat de l'appel à projet « Zéro déchet, zéro gaspillage », lancé en décembre 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, il poursuit son soutien technique et anime une dynamique d'acteurs départementale. La CCI Deux-Sèvres est un partenaire privilégié et a entrepris de nombreuses actions pour relayer la prévention des déchets auprès de ses ressortissants.

L'ensemble de ces actions contribue à la démarche « Zéro déchet, zéro gaspillage » et à notre objectif commun : de réduire de 10 % la production de déchets ménagers d'ici 2018 et mobiliser les entreprises, pour une meilleure maîtrise des coûts de matières premières et de gestion des déchets.

Aussi, le Département, en partenariat avec la CCI Deux-Sèvres ont lancé l'opération « PACTE -10 % de déchets en 1 an » auprès des entreprises.

L'ENTREPRISE PARTENAIRE :

Raison sociale : FOURNIE et Cie

Nom du contact : RENOUX Bruno

L'ENTREPRISE S'ENGAGE À :

- Mettre en place des actions de réduction et de valorisation de déchets telles que présentées dans la présente charte.
- Mesurer les résultats des différentes actions et suivre les indicateurs dédiés.
- Transmettre les résultats à la CCI et au Département pour le bilan à mi-parcours et le bilan final d'ici juin 2017.

LE DÉPARTEMENT ET LA CCI DEUX-SÈVRES S'ENGAGENT À :

- Communiquer et mettre en valeur l'action et/ou votre activité participant à la prévention des déchets sur le département des Deux-Sèvres.
- Suivre l'avancement des programmes d'actions et réaliser le bilan de l'opération.
- Mettre à disposition un kit de communication : affiches, éléments de sensibilisation... pour sensibiliser les employés de l'entreprise.
- Communiquer sur les résultats de l'entreprise

DURÉE DE LA CHARTE :

Cette charte est valable pour une durée de 1 an, soit la durée du programme.